

Présidence :	M Bernard Vaillant
Membres présents :	MM Jean-Paul Chamoulaud, Richard Corbiat, Laurent Fouché, Philippe Paulhac, Jean-Louis Puaud, Hervé Zago
Membre excusé :	Néant
Membre absent :	Néant
Membres invités :	Néant

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités : Validation du PV n°9 (24/02/2022)
- Civilités
- Agenda et information du Président

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Auditions d'arbitres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Néant

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : Le Président remercie les participants de leur présence.

Formalités : Les membres de la C.D.A entérinent la validation du PV n° 9 du 24/02/2022 ([Lien](#))

Informations du Président :

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Auditions d'arbitres

Motif : Absences aux stages de formation continue.

Après exploitation des listings des stages de formation continue, il s'avère que les membres du Bureau de la C.D.A ont constaté les absences non excusées de dix arbitres.

Les membres du Bureau de la C.D.A prennent la décision de convoquer ces 10 arbitres, le jeudi 03 mars 2022 à 18h30.

Après vérification de la liste des arbitres convoqués, les membres du Bureau de la C.D.A constatent la présence de 6 arbitres, 2 arbitres excusés et 2 arbitres absents sans motif.

Les 6 arbitres présents sont auditionnés individuellement et exposent les raisons pour lesquelles ils n'ont pas participé aux stages de formation.

A l'issue de ces auditions, les membres du Bureau de la C.D.A, en application des articles 18 et 39 du statut de l'arbitrage et de l'article 23 du règlement intérieur, prennent la décision de sanctionner :

- 2 arbitres de non désignation pour une durée de 3 mois
- 8 arbitres de non désignation pour une durée de 1 mois

Ces sanctions prennent effet à compter du **lundi 14 mars 2022**.

Des courriers individuels seront adressés aux arbitres concernés ainsi qu'à leur club respectif.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

2° - Néant

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Certificat médical de M. Hervé zago – Arrêt du 03 au 18 mars 2022 - Pris note
- Certificat médical de M. Pascal Maître – Arrêt du 03 au 24 mars 2022 – Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 03/03/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV C.D.A n°9 du 24/02/2022	Validé	-	-
1	Sanctions d'arbitres	Validé	Bernard Vaillant	IMMEDIAT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

**L'Animateur
Bernard Vaillant**



**Le Secrétaire
Laurent Fouché**

